

Comité technique d'établissement

Séance du 23 mars 2017

Repères managériaux

Point inscrit à l'ordre du jour pour débat

Contexte

Les agents en position de responsabilité managériale avaient exprimé dès 2015 leur besoin de disposer de repères managériaux, communs et partagés, afin de les guider dans l'exercice de leur fonction, qu'ils soient en position de management hiérarchique ou fonctionnel.

Les principes retenus et les premières étapes pour mener à bien l'élaboration de (ce que l'on appelait alors) la « charte de management » avaient été présentés pour information en séance du CHSCTE le 8 juin 2016.

Une démarche collégiale

Après de premiers échanges en juin entre « managés » et entre « managers », un projet de « repères managériaux », document de référence pour le Cerema, a été élaboré et discuté à l'automne 2016 au sein des comités de direction locaux avec des « ambassadeurs » de la démarche. Une journée de réflexion pour recenser et expliciter les conditions d'une bonne appropriation du document de référence s'est tenue en novembre, avec des managers et des managés.

Un document de référence et une appropriation progressive

Une version réajustée suite aux observations exprimées ainsi que des éléments pour accompagner chacun dans son appropriation individuelle et collective de ces repères ont été proposés début 2017 au comité de direction du Cerema, qui a finalisé la rédaction de ces « repères managériaux ».

Document de référence :

Le projet de document de référence est joint à cette note. Il s'adresse à tous les agents du Cerema et invite d'abord les managers à partager des comportements appropriés à des relations constructives. Il met l'accent sur la démarche de progrès qu'il invite chacun des agents à engager, à son rythme.

Appropriation des repères managériaux :

L'entrée dans cette démarche de progrès pour le management au Cerema passe par une appropriation de ces repères managériaux. Les occasions de réflexions et de progrès, dans lesquelles ce document de référence pourra être utilisé, sont nombreuses : entretiens professionnels et entretiens de recrutement, accueil de nouveaux arrivants, actions de formation ou d'accompagnement, séminaires des cadres ou séminaires de « co-développement » entre pairs, etc.

Ces repères font l'objet d'un débat en CTE le 23 mars et en CHSCTE le 29 mars.